# VSST À L'INSEE
# DE NOMBREUX CAS, TROP SOUVENT SANS SUITE !

D'APRÈS L'ENQUÊTE CFDT MENÉE À L'INSEE, **35 % DES FEMMES INTERROGÉES ONT ÉTÉ VICTIMES D'ATTITUDES À CONNOTATION SEXUELLE ET 20 % DE CONTACTS PHYSIQUES NON CONSENTIS**. PEU D'AGISSEMENTS FONT L'OBJET DE SIGNALEMENT À LA HIÉRARCHIE. IL Y A LA CRAINTE DE RÉPERCUSSIONS SUR LES VICTIMES (MUTATION, MISE À L'ÉCART...).
FACE À CES CONSTATS, IL EST ESSENTIEL POUR L'INSEE DE COMMUNIQUER, POUR INFORMER, INCITER À FAIRE DES SIGNALEMENTS ET RASSURER SUR LES SUITES DONNÉES.

VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL (VSST)

La CFDT a lancé en 2019 une enquête Flash sur les Violences Sexuelles et Sexistes au Travail (VSST). Cette enquête a été déclinée auprès des agents et enquêteurs de l'Insee en 2020. 242 agents de l'Insee (hors enquêteurs) ont répondu à cette enquête.

Les violences sexuelles ou sexistes désignent « tous les actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique ».

Ces violences comprennent donc toutes les blagues ou propos sexistes, toutes les attitudes à connotation sexuelle, tous les contacts physiques non consentis, tous les attouchements, ainsi que les répercussions pouvant survenir suite à ces faits.

**PLUS DE LA MOITIÉ DES RÉPONDANTS ENTEND DES BLAGUES OU PROPOS SEXISTES OU LIÉS À L'ORIENTATION SEXUELLE DANS SON ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL À L'INSEE.**

Ce problème est moins souvent rencontré à la DG qu'en région (32 % des répondants à la DG). Les environnements majoritairement masculins semblent favoriser ce genre de propos, puisque dans ces environnements, ce sont 71 % des répondants qui entendent des blagues ou propos sexistes ou liés à l'orientation sexuelle.

### UNE RÉPONDANTE SUR 5 EST VICTIME DE CONTACTS PHYSIQUES NON CONSENTIS DANS LE CADRE DE SON TRAVAIL À L'INSEE

- **35 % des femmes interrogées ont été victimes**, au travail, d'attitudes à connotations sexuelles, sans contact physique, qui les ont mis mal à l'aise.

- **8 % des hommes interrogés se sont retrouvés dans ce type de situation.**

Plus grave, ce sont 20 % des répondantes qui ont été victimes de contacts physiques ou gestes non consentis au travail. Là encore, ces comportements semblent plus fréquents en région.

L'auteur de ces agissements sexistes et/ou sexuels est principalement désigné comme étant un collègue ou un responsable hiérarchique (respectivement 77 % et 37 % des cas).

### PEU D'ALERTES : DIFFICULTÉ À EN PARLER ET PEUR DES RÉPERCUSSIONS

**Seulement 29 % des faits ont fait l'objet d'une alerte,** le plus souvent auprès de proches ou de collègues.

La hiérarchie n'a été prévenue que dans 17 % des cas. La difficulté à parler de ces agissements peut expliquer ces chiffres en partie. En effet, les répondants ne sont que 10 % à penser que les encadrants ont suivi une formation sur ces sujets et qu'ils peuvent leur en parler facilement. Plus globalement, il y a un manque d'information puisque les répondants sont plus de la moitié à ne pas savoir s'il existe une procédure à suivre en cas de violences sexistes et sexuelles au travail.

La crainte de répercussions peut également expliquer l'absence de signalement à la hiérarchie puisque les répondants estiment que les victimes d'agissements sexistes/ sexuels pourraient avoir à subir une mutation (38 %), une déqualification des tâches (35 %), une mise à l'écart du collectif (45 %) ou une dégradation dans les relations de travail (80 %).

## LES REVENDICATIONS DE LA CFDT

Face à ces constats, la CFDT demande à la Direction de mettre en place :

- Une formation VSST pour les agents, pour communiquer sur les protocoles mis en place, inciter les signalements et rassurer sur le soutien aux victimes

  → L'objectif est d'**arriver à 100 % des cas faisant l'objet d'une alerte auprès de la hiérarchie, du médecin de prévention, de l'assistant de prévention ou via le registre santé et sécurité**.

- Une formation VSST auprès des encadrants sur les suites à donner et le soutien aux victimes

  → L'objectif est d'**arriver à ce que 100 % des victimes s'estiment écoutées par leur hiérarchie et à la communication aux victimes des suites données dans 100 % des cas**.

  → Les **victimes ne doivent plus craindre de répercussions si elles font un signalement**.

[RESPECTÉ-ES]
PRÉVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL